



SECTION SPORTIVE FOOTBALL



COLLEGE NOEL DU FAIL – GUICHEN

3 Avenue du Général De

Gaulle 35580 GUICHEN

Tél. : 02.99.57.02.61

**OCAS – OFFICE COMMUNAUTAIRE d'ANIMATIONS SPORTIVE
CANTON DE GUICHEN**

Maison Intercommunal - 12 Rue Blaise Pascal

35580 GUICHEN

Ce dossier fait acte de convocation aux tests d'entrée qui auront lieu le

Mercredi 21 juin 2023

De 14h00 à 17h00 sur les terrains d'entraînement
du stade municipal de Guichen



RENTREE SCOLAIRE 2023



SECTION SPORTIVE FOOTBALL



COLLEGE NOEL DU FAIL

DOSSIER DE CANDIDATURE*

NOM :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

*Permet de participer aux tests techniques et d'examiner le dossier
scolaire afin d'intégrer la Section Sportive Football.



Ce dossier est à retourner avant le 16 juin 2023 au

Collège Noël du Fail – 3 Avenue du Général De Gaulle – 35580 GUICHEN

NOM - Prénom de l'élève :

Né le : à

Adresse complète :

Code postal : Commune :

Téléphone : (personnel) (portable)

Adresse Mail :

Situation Scolaire

Niveau d'étude actuel : CM2 6^{ème}

Etablissement Scolaire :

Classe demandée : 6^{ème} 5^{ème}

Langue vivante 1 :

Régime demandé : Demi-pension Externe

Situation Sportive

Club : N° licence :

Catégorie en 2022/23 : U11 U13 1^{ère} année U13 2^{ème} année

Postes généralement occupés :

Educateur :

A Le

Signature Père - Mère - Tuteur - Autre

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Niveau 6^{ème} : les photocopies des évaluations de primaire + avis d'admission en 6^{ème}.
- Niveau 5^{ème} : les photocopies des bulletins scolaires de l'année précédente.
- 1 enveloppe autocollante à l'adresse de la famille.

TESTS TECHNIQUES

Date : le mercredi 21 juin 2023

Lieu : Stade municipal de Guichen

Horaire : 14h00 à 17h00

Epreuves : jonglerie, vitesse, circuit technique, frappes, matchs.

Conditions de participation :

- Déposer son dossier **avant le 16 juin 2023**
- Ces tests sont ouverts à tous les élèves nés en 2011 et 2012.
- L'élève devra remettre la copie de sa licence ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique du football avec ce dossier.
- L'élève devra se présenter en tenue du footballeur (attention, les protèges tibias sont obligatoires).

Autorisation parentale :

Je soussigné, M. (Père – Mère – Tuteur) autorise(nt)
mon fils – ma fille à participer aux tests
techniques d'entrée en Section Sportive 6^{ème} / 5^{ème} qui se dérouleront le
mercredi 21 juin 2023 de 14h00 à 17h00 au complexe sportif de Guichen.

Date : Signature(s) du ou des parents ou tuteur :

SECTION SPORTIVE FOOTBALL

Qu'est ce qu'une section sportive ?

Créées par la circulaire n°96-291 du 13 décembre 1996, la section sportive permet de concilier les études et la pratique d'un sport pendant le temps scolaire.

Labellisée par le Rectorat après étude et acceptation d'un cahier des charges, la Section Sportive regroupe des élèves lors de 2 séances hebdomadaires dans une discipline sportive.

Le 16 septembre 2003 une convention a été signée entre l'Education Nationale et la Fédération Française de Football afin de matérialiser un projet commun à savoir : « Développer les valeurs de la citoyenneté au sein d'un système d'éducation globale. Sensibiliser les jeunes au respect de l'autre, au goût de l'effort, à l'engagement collectif, l'entraide, la solidarité et l'autonomie. »

Comment un élève peut-il intégrer une Section Sportive ?

Chaque établissement organise en fin d'année scolaire (Mai ou Juin) un concours d'admission. Suite aux différents tests élaborés par la F.F.F. (technique et maîtrise du ballon, observation de match...) un classement des meilleurs candidats est établi. Le choix définitif d'accès est déterminé par l'étude du dossier scolaire de l'élève par un Jury présidé par le Chef de l'établissement concerné. En cas de dossier scolaire non satisfaisant, l'élève ne pourra pas intégrer le dispositif et un autre élève moins bien classé au niveau sportif pourra bénéficier d'un rattrapage, validé ou pas par l'étude du dossier scolaire.

Qui s'occupe des élèves pendant les séances de Football ?

C'est un Educateur, titulaire du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif de Football, qui prépare et anime les séances adaptées en fonction de l'âge et du niveau des élèves. Il est en liaison constante avec un Professeur Coordonnateur qui enseigne dans l'établissement. Il peut être un intervenant extérieur de l'établissement ou bien des professeurs. Dans tous les cas, il possède un B.E.F (B.E.E.S.) Football et est agréé pour ses compétences par le District de Football d'Ille et Vilaine.

Comment cela se passe-t-il au niveau scolaire ?

Les élèves bénéficient d'un aménagement dans leur emploi du temps pour permettre la mise en place des séances hebdomadaires. Le suivi scolaire est omniprésent et l'éducateur connaît la situation de chaque élève. En fonction d'éventuelles difficultés scolaires, la priorité est donnée aux études. Les séances sportives peuvent être remplacées par un travail de soutien scolaire si la situation l'exige.

1/2

SECTION SPORTIVE FOOTBALL

Est-ce dangereux pour la Santé de l'élève ?

La Section Sportive est soumise à une réglementation stricte. Afin d'intégrer une Section Sportive, chaque élève ayant réussi le concours d'entrée, doit effectuer une visite médicale chez un Médecin Titulaire d'un C.E.S en Biologie et Médecine du Sport. Celui-ci établira des bilans :

- morphologique et moteur,
- respiratoire,
- cardio-vasculaire comprenant un test d'effort et un électrocardiogramme.

L'alternance entre les séances d'EPS et du Football permet aux élèves de pratiquer quotidiennement une activité sportive avec une charge de travail étudiée.

Quels sont les objectifs d'une Section Sportive Locale ?

La section sportive scolaire permet :

- de motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser, et d'être valorisés dans le sport qu'ils affectionnent, d'exprimer des compétences qui peuvent contribuer à leur réussite scolaire et à leur reconnaissance sociale ;
- de développer leur goût de l'effort et de les aider à mesurer les conséquences d'un travail suivi et régulier ;
- de les ouvrir sur l'extérieur et de développer leur autonomie ;
- de leur permettre d'acquérir une culture d'équipe et de vivre dans le cadre d'une solidarité collective ;
- de les aider à évoluer dans une bonne hygiène sportive et de vie quotidienne et d'adopter des comportements de sécurité pour eux-mêmes et pour les autres ;
- de participer à leur éducation citoyenne ;
- de contribuer à l'ambiance sportive de l'établissement

Un élève qui intègre une S.S.L. deviendra-t-il professionnel dans le football ?

La Section Sportive est une des nombreuses étapes d'accès au Sport de Haut Niveau. Ce n'est pas la vocation première d'une S.S.L. Seul le développement personnel et harmonieux des élèves est prioritaire. Si un élève possède des aptitudes exceptionnelles pour son âge, il existe d'autres structures qui l'accueilleront et lui permettront, peut-être, d'accéder au professionnalisme.

Pour Tout renseignement ou question, n'hésitez pas à contacter :

M. Fabien PARAGE au 06.33.31.93.08

2/2